

Département fédéral de justice et police DFJP

Par e-mail à: rechtsinformatik@bj.admin.ch

Berne, le 26 août 2022

Avant-projet de loi sur l'identité électronique et les autres moyens de preuve électroniques (loi sur l'e-ID, LeID)

Réponse de l'association Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe)

Chère Madame la Conseillère fédérale, Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de participer à la consultation relative à l'objet susmentionné. mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse représente les intérêts professionnels des médecins de famille et de l'enfance au niveau national.

Appréciation générale

Les médecins de famille et de l'enfance sont concernés par ce sujet, car ils ont entre leurs mains des données et informations très sensibles, qui nécessitent une identité sûre pour être en mesure de les communiquer. Toute communication, aussi bien avec les patient-e-s qu'entre professionnel-le-s de la santé, doit avoir une identification électronique unique et claire. Le dossier électronique du patient (DEP), outil utilisé par les médecins de famille et de l'enfance, est aussi touché par cet avant-projet de loi. En effet, les moyens d'identification électronique pour l'accès au dossier électronique du patient (DEP) seront à l'avenir émis par la Confédération, ils ne seront donc plus émis par des acteurs privés, ce que mfe soutient. Dans cette consultation mfe se positionne sur des points de protée générale et soutient la position de la FMH pour ce qui touche aux aspects techniques.

mfe salue la direction de l'avant-projet de loi mis en consultation. Il s'agit d'une contribution à la numérisation de la société, virage que la Suisse doit absolument prendre, car en comparaison internationale la Suisse est en retard, et ce plus spécifiquement dans le domaine de la santé.

mfe tient à souligner que les pays avancés dans la transformation numérique, telles que le Danemark et l'Estonie, donnent à leurs citoyen-ne-s une identité unique sous la souveraineté de l'Etat. mfe trouve pertinent que l'e-ID soit sous la souveraineté de l'Etat au vu de la sensibilité des données et conformément à la volonté populaire. Mais cela va de pair avec un grand devoir de responsabilité de la Confédération : ces données doivent être traitées avec le plus haut degré de sécurité.

Pour que l'e-ID soit adopté par la population de manière générale et plus particulièrement par les patient-e-s et professionnel-le-s de la santé, il est essentiel que les différents paramètres en lien avec l'e-ID soient facile d'accès et « user friendly ». Il s'agit de deux facteurs clés, dont il faut tenir compte à chaque étape de la conceptualisation de cette technologie.

Dossier électronique du patient (DEP)

Le présent avant-projet de loi touche les articles 7 et 11 de la loi fédérale du 19 juin 2015 sur le dossier électronique du patient

L'art. 11 admet les moyens d'identification privés actuels durant un certain temps pour accéder au DEP, avant que cette tâche soit à terme reprise par la Confédération. Pour mfe la « période transitoire » doit être accordée en dernier recours et si elle est jugée nécessaire, elle doit être aussi courte que possible.

Par ailleurs, tous les développements dans ce secteur doivent rester sous la houlette du département de la Justice et ne doivent pas être transférés à d'autres départements au vu des données sensibles dont il est question, y compris tous les identifiants et toutes les données qui touchent au domaine la santé.

Définition de conditions-cadres au niveau politique

Pour terminer, mfe souhaite une stratégie numérique nationale dans le domaine de la santé allant au-delà du DEP. La définition de conditions-cadres politiques claires et pratiques sont des éléments-clés pour pouvoir rattraper le retard de la Suisse. Dans l'intérêt des patient-e-s et des

soins de santé, il est important d'accorder une grande priorité à la numérisation de la santé, mfe espère que l'adoption de cette loi soit un moteur. La numérisation de la santé permettra des gains d'efficience, l'amélioration des prestations, une meilleure collaboration interprofessionnelle et ainsi un renforcement de la qualité et de la sécurité des soins.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de recevoir, Chère Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Philippe Luchsinger

Ce

Président de l'association Médecins

de famille et de l'enfance Suisse